Aussenreiniger spezial

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

* **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation:

Aussenreiniger spezial

Autres moyens d'identification:

Nettoyant extérieur (FR), Detergente speciale per superfici esterne (IT)

N° de l´article:

1961 (1 l), 1965 (5 l), 1960 (10 l)

UFI:

1R0V-DU3R-E00S-KPAY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage
Gebäudereinigung

Utilisations identifiées pertinentes:

Catégories de produits [PC]

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

* **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Fala-Werk Chemische Fabrik GmbH
Produktsicherheit
Stahlstraße 5
30916 Isernhagen
Germany
Téléphone: +49 (0) 511 973 86 -400
E-mail: info@patina-fala.de
Site web: www.patina-fala.de

E-mail (personne compétente): reach@fala.de

* **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA, 24h: +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Acute 1)*	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Chronic 2)*	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Aussenreiniger spezial

*
2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:

GHS05
Corrosion

GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
Natriumhypochloritlösung

Consignes en cas de risques physiques	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention	
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

*
2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:
aucune connue

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

*
3.2. Mélanges

Description:
Mélange d'eau, d'autres substances et de mélanges.

Aussenreiniger spezial

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3 Numéro d'index: 017-011-00-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488154-34-XXXX	**Natriumhypochloritlösung** Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Met. Corr. 1 (H290), STOT SE 3 (H335), Skin Corr. 1B (H314) Danger EUH031 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1 **Valeur limite de concentration spécifique (SCL)** C ≥ 5%	3 – < 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* **4.1. Description des mesures de premiers secours**

Informations générales:
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:
Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:
Jet d'eau pulvérisé, eau, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO2), poudre ABC.

Moyens d'extinction inappropriés:
Jet d'eau à grand débit

* **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl), Chlore (Cl2), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, autres produits toxiques de pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Aussenreiniger spezial

* **5.4. Indications diverses**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr. Protection individuelle: voir rubrique 8.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

* **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

* **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

Autres informations:

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Tenir à l'écart de: Acides. Ne pas nettoyer avec des détergents acides. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Veuillez consulter les informations sur le produit. Appliquer les procédures de travail conformément au mode d'emploi. Ne pas mélanger avec: Acides, Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les mesures générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques (produits de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux, des boissons. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Température de stockage recommandée: à température ambiante. Stocker conformément aux réglementations locales.

matériaux d'emballage:
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:
Stocker en position verticale

Informations sur l'entreposage commun:
Ne pas stocker ensemble avec: Acides.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B – Substances corrosives non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage:
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas fermer les récipients de manière étanche aux gaz. Protéger des radiations solaires directes. Protéger contre: exposition à la lumière, Contamination.

* 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:
Indications diverses: Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Solutions spécifiques au domaine:
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR) à partir de 3 mai 2021	**sodium hydroxide** n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	① 2 mg/m³
ACGIH (US)	**sodium hydroxide** n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	③ 2 mg/m³
VRC (FR) à partir de 1 juin 2008	**chlorine** n°CAS: 7782-50-5 N°CE: 231-959-5	② 0,5 ppm (1,5 mg/m³)
IOELV (EU)	**chlorine** n°CAS: 7782-50-5 N°CE: 231-959-5	② 0,5 ppm (1,5 mg/m³)
ACGIH (US) à partir de 1 janv. 2018	**chlorine** n°CAS: 7782-50-5 N°CE: 231-959-5	① 0,1 ppm ② 0,4 ppm

Aussenreiniger spezial

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	**chlorine** n°CAS: 7782-50-5 N°CE: 231-959-5	① 0,5 ppm (1,5 mg/m³) ② 0,5 ppm (1,5 mg/m³) ⑤ DFG, EU, Y

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC
Aucune donnée disponible

* ### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Une ventilation normale de la pièce suffit pour l'utilisation du présent produit. Aucune mesure technique n'est nécessaire.

8.2.2. Protection individuelle
Protection yeux/visage:
Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués, EN ISO 374. Matériau approprié: Caoutchouc butyle (Butyl) 0,5 mm, NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm. Temps de pénétration 480 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:
Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Risques thermiques:
Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Autres mesures de protection:
L'utilisation d'une crème de protection cutanée est recommandée. Voir également les mesures d'hygiène.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* ### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide
Forme: liquide:
Couleur: incolore
Odeur: Chlore
inflammabilité: Non
Seuil olfactif: Nicht bestimmt.

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	= 12,5	20 °C	
Point de fusion	*Aucune donnée disponible*		
Point de congélation	*Aucune donnée disponible*		

Aussenreiniger spezial

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*Aucune donnée disponible*		
Point d'éclair	*Aucune donnée disponible*		
Taux d'évaporation	*Aucune donnée disponible*		
Température d'auto-inflammation	*non applicable*		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	*Aucune donnée disponible*		
Pression de vapeur	= 23 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	*Aucune donnée disponible*		
Densité	= 1,02 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	*non applicable*		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Viscosité, dynamique	*Aucune donnée disponible*		
Viscosité, cinématique	*Aucune donnée disponible*		

caractéristiques des particules:
négligeable

* **9.2. Autres informations**

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs:
aucune

Liquides comburants:
Liquides comburants Dégagement de: Chlore.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Peut être corrosif pour les métaux. Le produit lui-même n'est pas combustible. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

* **10.2. Stabilité chimique**
Décomposition thermique. Conditions à éviter: Temperature Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

* **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit avec : Acides . Formation de: Chlore. Voir section 10.1.

* **10.4. Conditions à éviter**
Ne pas mélanger avec: autres produits nettoyants ou autres produits liquides. Voir section 10.1. / 10.2

* **10.5. Matières incompatibles**
Acides, Agent réducteur.

* **10.6. Produits de décomposition dangereux**
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Chlore Chlore Chlore Chlorure d'hydrogène (HCl). En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Aussenreiniger spezial

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Natriumhypochloritlösung n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3
DL50 par voie orale: >1 100 mg/kg (rat) OECD 401
DL50 dermique: >20 000 mg/kg (rabbit) OECD 402
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >10,5 ppmV 1 h (rat) OECD 403

Toxicité orale aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

*
11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*
12.1. Toxicité

Natriumhypochloritlösung n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3
CL50: 0,06 mg/L 4 d (Salmo gairdneri)
CE50: 0,141 mg/L 2 d (Daphnia magna)
CE50: >3 mg/L (Belebtschlamm (activated sludge))
NOEC: 0,04 mg/L 4 d (Menidia peninsulae)
NOEC: 0,0021 mg/L (Algae)
NOEC: 0,04 mg/L 28 d (Menidia peninsulae)
NOEC: 0,007 mg/L (Crassostrea virginica)

Toxicité aquatique:
Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aussenreiniger spezial

* 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:
Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Natriumhypochloritlösung n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3
Log K_{OW}: -3,42

Facteur de bioconcentration (FBC):
Aucune information disponible.

Accumulation / Évaluation:
Aucune information disponible.

* 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Natriumhypochloritlösung n°CAS: 7681-52-9 N°CE: 231-668-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

* 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 *	(20) DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT (01) Fractions collectées séparément (sauf section 15 01) (29 *) Détergents contenant des substances dangereuses

**: Soumis à une documentation.*

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 8	Corrosif
HP 12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
HP 14	Écotoxique

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Aussenreiniger spezial

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
* **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	UN 1791	UN 1791	UN 1791
* **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	HYPOCHLORITE EN SOLUTION	HYPOCHLORITE SOLUTION	HYPOCHLORITE SOLUTION
* **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**			
négligeable	8	8	8
* **14.4. Groupe d'emballage**			
négligeable	III	III	III
* **14.5. Dangers pour l'environnement**			
négligeable		POLLUANT MARINE	Non
* **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**			
négligeable	**Dispositions particulières:** 521 **Quantité limitée (LQ):** 5 L **Quantités exceptées (EQ):** E1 **Code de classification:** C9	**Dispositions particulières:** 223 | 274 | 900 **Quantité limitée (LQ):** 5 L **Quantités exceptées (EQ):** E1 **Numéro EmS:** F-A, S-B	**Dispositions particulières:** A3 **Quantité limitée (LQ):** Y841 **Quantités exceptées (EQ):** E1

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Keine Daten verfügbar

Informations complémentaires:

Postversand nicht oder nur eingeschränkt möglich. Postsonderbestimmungen beachten.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

aucune

Limites d'utilisation:

aucune

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Substances dangereuses explicitement mentionnées:

Aussenreiniger spezial

• Mélanges d'hypochlorite de sodium classés, Aquatic Acute 1, < 5 % de chlore actif
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Ingrédients (648/2004 ; DetVO) : <5% agents de blanchiment chlorés
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Aucun ingrédient concerné n'est utilisé.
RÈGLEMENT (CE) 850/2004 [règlement POP]: Aucun ingrédient concerné n'est utilisé.
Règlement (CE) n° 1907/2006 : annexe XIV, REACH, art. 57. Aucune substance SVHC (substance extrêmement préoccupante) n'a été utilisée.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:
Teneur en composés organiques volatils (COV) : 0 pds %

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation
aucune

Störfallverordnung (12. BImschV)

pour les substances contenues dans le produit:
Catégories de danger:
• E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
• E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Substances dangereuses explicitement mentionnées:
• Mélanges d'hypochlorite de sodium classés, Aquatic Acute 1, < 5 % de chlore actif
Le produit n'est pas classé conformément à StörfallV.

Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Klasse 1:
non applicable

Classe risque aquatique

WGK:
2 - évidemment dangereux pour l'eau

Remarque:
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

*
15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

*
16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
2.3.	Autres dangers
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
5.4.	Indications diverses
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
7.3.	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.2.	Autres informations
10.2.	Stabilité chimique
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.4.	Conditions à éviter
10.5.	Matières incompatibles
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.4.	Mobilité dans le sol
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
12.7.	Autres effets néfastes
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.2.	Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
14.4.	Groupe d'emballage
14.5.	Dangers pour l'environnement
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.4.	Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
16.5.	Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Remplace la version : 1 du 03.09.2025

* **16.2. Abréviations et acronymes**

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGW	Limite d'exposition professionnelle
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC_{50}	Concentration létale médiane
LD_{50}	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UFI	Identifiant unique de formulation
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données
https://www.echa.europa.eu/

* 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Acute 1)*	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Chronic 2)*	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

* 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.6. Indications de stage professionnel
aucune

Aussenreiniger spezial

16.7. Indications diverses

Toutes les informations ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit au sens d'une spécification technique.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.